

COMITE DE DIRECTION
Vendredi 26 avril 2019
Salle F1 - FFJDA
RELEVES DES DECISIONS

Sous la Présidence de Monsieur Eric MALASSIS à ce présent,

Les membres du bureau ont été régulièrement convoqués et reconnaissent avoir reçu l'ordre du jour du présent comité.

Membres présents

MALASSIS Eric, DESPAGNAT Franck, FIANI Yannick, LESCUYER Céline, DIETRICH Gilles (conférence téléphonique), DESCHAMPS Denis, SOULAS Jean-Pierre (conférence téléphonique), BARAILLES Frédéric, VRINAT Sébastien, DI MEO Alain-Nicolas (conférence téléphonique à partir de 21h15), Olivier DARIDAN (conférence téléphonique), Dominique COCO (conférence téléphonique), Alexandre PETIMANGIN, Alban HAMOT

Membres excusés

GUENTLEUR Michel, Emilie DUPLESSIS, BOUDON Michel, POUCHARD Dominique,

La séance est ouverte à : 19h30

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut valablement délibérer sur la résolution ci-dessous.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Validation du PV du CD du 29 mars 2019

L'ensemble des membres du CD ayant reçu le PV du Comité de Direction du 22 février 2019, celui-ci est soumis au vote pour validation.

Vote pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

DECISION

Le procès-verbal du Comité de Direction du 29 mars 2019 est approuvé

2. Mise à jour des textes Shogos et évolution de la commission Shogo

Les décisions d'attribution des Shogos prise par le commission ad-hoc seront systématiquement validées par le CD pour attribution définitive.

Vote pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

La liste des athlètes de Sport Chanbara (et les encadrants) est approuvée

3. Validation des nouvelles adresses mails

Eric propose de changer les adresses mails officielles, afin qu'elles soient faciles à transmettre à d'autres personnes (ex : secretariatgeneral@cnkendo-dr.com), lorsque les actuels élus partiront.

Vote pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

DECISION

Le nouveau modèle d'adresse mail est validé

4. Règle d'attribution des subventions exceptionnelles et examen de deux demandes de subventions

Il est proposé comme règle que la subvention accordée (après examen de la demande par le CD) représente 20% des dépenses engagées, et ne dépasse pas la limite de 3000€.

Vote pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

La nouvelle règle concernant les subventions aux évènements en région est validée

Demande d'une subvention de 1000€ pour le stage de kendo de Bordeaux.

Vote pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

La subvention de 1000€ pour le stage de Bordeaux est validée

Demande d'une subvention de 1600€ pour le stage féminin de kendo de Lannion.

Vote pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

DECISION

La subvention de 1600€ pour le stage de Bordeaux est validée

5. Travaux de l'appartement

Les travaux de l'appartement seront exécutés sur la période d'août et septembre 2019. De cette façon, Uchida Senseï pourra rester dans l'appartement en juin et juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions diverses, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève et clôture la séance à 23h10.

Prochain CD le 19 mai 2019 à 19h30, à l'INJ.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président

Le Secrétaire

Eric MALASSIS

Yannick FIANT